

## **Un nouveau règlement pour encadrer la démolition des bâtiments et protéger le patrimoine bâti**

---

**Otterburn Park, le 28 avril 2022** – C'est avec l'objectif de protéger le patrimoine bâti de la communauté et d'améliorer l'encadrement de la démolition de certains immeubles que le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park a annoncé, lors de la séance publique du 25 avril 2022, l'adoption d'un nouveau règlement relatif à la démolition des bâtiments, en vigueur dès maintenant.

Pour les membres du conseil municipal, il est important de mettre des mesures en place pour s'assurer du respect et de la conservation du patrimoine : « Alors que certaines démolitions peuvent être sans conséquence, d'autres peuvent changer l'identité d'un quartier. Comme conseil, nous avons à cœur la préservation du patrimoine. Ce nouveau règlement nous permettra d'intervenir sur la démolition et d'évaluer la qualité des projets de remplacement en amont de la démolition » explique Mme Mélanie Villeneuve, mairesse de la Ville d'Otterburn Park.

De plus, ce projet de règlement vient instaurer les dispositions nécessaires à la création d'un comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles et à son fonctionnement. Le Comité de démolition prendra une décision en fonction des critères prévus au règlement, notamment la valeur patrimoniale, l'état de l'immeuble, les coûts de restauration de l'immeuble et la nature du projet de remplacement.

Pour toutes questions relativement à un permis de démolition, les citoyens sont invités à communiquer avec la Ville au 450 536-0303 ou par courriel au [info@opark.ca](mailto:info@opark.ca).

- 30 -

Contact : Véronique Darveau, directrice  
Service du loisir, de la culture et des communications  
450 536-0303, poste 298 | [vdarveau@opark.ca](mailto:vdarveau@opark.ca)